

## Des gardes et des délits ruraux

Au XIXe et pendant une grande partie du XXe siècle, les tâches de surveillance et de respect de l'ordre public dans les communes rurales étaient accomplies par les gardes-champêtres puis dès 1872 par les gardes ruraux, en parallèle de la gendarmerie aux pouvoirs plus étendus. Selon la loi, les gardes-champêtres devaient « veiller à la conservation des fruits et des récoltes, au maintien des propriétés, à la police des chemins ». Nommés par le Conseil d'Etat et portant uniformes, ils étaient sous les ordres du président du Département de justice et police et sous la surveillance du maire de la commune dans laquelle ils étaient en poste. Dans les années 1890, Meyrin comptait deux gardes ruraux. Ils avaient l'obligation de dresser un procès-verbal de leurs interventions et reportaient également les faits dans un registre intitulé « délits ruraux », un terme qui nous fait sourire aujourd'hui. Les archives de la commune ne possèdent pas moins de 13 de ces registres, allant de 1817 à 1934. Leur consultation donne un aperçu intéressant et souvent insolite d'éléments de la vie quotidienne d'un village de campagne comme Meyrin (856 habitants en 1900).



## **Des Meyrinois pas si sages**

En 1897 par exemple, il est fait état en janvier d'une contravention pour un chien égaré sans médaille. En mars, d'un vol de 50.- CHF. En avril, de personnes amendées pour avoir traversé une propriété privée, pour un chien ayant tué une poule et pour deux chevaux passés à travers champs. En juillet, pour un cheval abattu sans autorisation et pour une vente de porcs sans certificats. En août, un habitant est mis à l'amende pour avoir puisé de l'eau au puits communal malgré l'interdiction. En novembre, des contraventions sont dressées pour un agriculteur ayant passé avec sa charrue dans un champ de blé ne lui appartenant pas, pour un autre ayant laissé errer ses vaches sur le champ de blé d'autrui, et pour un autre, des poules. Ce même mois, plusieurs personnes sans permis de séjour sont remises au Département de justice et police.

## **Types de « délits »**

Les catégories de « délits » les plus représentées sont les animaux errants ou sans surveillance qui vont paître dans les champs d'autres propriétaires et provoquent des dégâts à leurs cultures, les cas d'ivresse et ses conséquences (tapage nocturne, bagarres, insultes), le maraudage de fruits et légumes, les défauts de permis de séjour, les éléments liés à la circulation : chars sans falots, allure inappropriée, personne dormant sur son char en circulation... On rencontre aussi fréquemment des cas de maltraitance sur animaux, principalement les chevaux. Des cas de vagabondage et de mendicité sont aussi signalés. Les gardes ruraux avaient également pour tâches de s'assurer du respect de l'heure de fermeture des cafés et, au début du XIXe s. en tout cas, du fait que ceux-ci sont fermés à l'heure du culte...

## **Contraventions**

En 1914, marauder des légumes, brutaliser son cheval ou encore laisser errer ses poules sur le domaine d'autrui est passible d'une amende de 2.-, alors qu'une bagarre vaut une peine de 4.-. La majorité des amendes infligées oscillent entre 2 et 5.-, sommes évidemment à mettre en rapport avec les prix et salaires de l'époque. En 1900, un kilo de pain coûte 32 cts. et le salaire d'un ouvrier agricole dans le canton de Genève se situe autour des 90.- par mois<sup>1</sup>. Les cas plus graves sont transmis au Canton, ceux intermédiaires sont convoqués et traités par le Maire. Les personnes ivres sont conduites au violon.

## **Mécontentement d'habitants**

Des courriers de réclamation d'habitants laissent entrevoir que le travail des gardes ruraux laissait parfois à désirer ou que certaines zones de la commune, plus éloignées étaient négligées. Le 28 septembre 1858 par exemple, neuf habitants du hameau de Cointrin signent une lettre de réclamation au maire de Meyrin, Alphonse Dubois : « Monsieur, Les soussignés habitants de Cointrin prennent la liberté de vous manifester leur mécontentement sur la manière dont la police est faite dans leur hameau où on ne voit jamais de garde-champêtre, en sorte que les délits soit de chasse, soit de maraudages s'y commettent impunément. Il leur semble qu'il y aurait des mesures à prendre à cet égard, soit en augmentant le nombre des gardes-champêtres, soit en obligeant les titulaires à mieux faire leur service. Enfin, ils laissent à votre appréciation leurs justes griefs, sûrs qu'ils sont que vous y aurez égard, que vous ne laisserez pas cette partie de la Commune dans une position (...) qui ne peut sans de graves inconvénients durer davantage (...). Dans cet espoir, ils vous présentent, Monsieur, l'assurance de leur profond respect. »

---

<sup>1</sup> Annuaire statistique rétrospectif de Genève, 1985

## Garde rural et historien

Parmi les gardes ruraux en poste à Meyrin, un nom se détache, celui d'Eugène Tombet. En parallèle de son activité professionnelle, celui-ci s'intéresse à l'histoire de Meyrin, effectue des recherches dans les archives de la commune et publie en 1895 une Notice historique sur la commune de Meyrin.

N° D'ORDRE	DATE DU JOUR OU S'EST COMMIS LE DÉLIT	NOM ET PRÉNOMS DU DÉLINQUANT	NATURE DU DÉLIT
24	14 Avril	Nacher Lucien	Allure excessive en automobile
25	26 "	Tajonmier François	Passi dans les prés avec attelage
26	" "	Taggioni Emile	Brutalité sur un cheval
27	29 "	Monch Adolphe	Passe sur son char
28	21 "	Moore Joseph	abandonné attelage sur voie pub.
29	19 Mai	Buffat Henri	Scandale
30	28 "	Brand Christian	Permis de séjour en retard
31	5 Juin	Krischi Ulrich	Défaut de permis de séjour
32	22 "	Fontaine Victor	Passi dans les prés non-vidés
33	16 juillet	Bela Henri	Froppi inutilement un cheval
34	17 "	Tinguely Boniface	Froppi sa femme
35	17 "	Blaser Emma	Permis de séjour en retard
36	18 "	Vogt Louis	Allure excessive en auto
37	20 "	Hofmann Pierre	Foules sur autrui
38	20 "	Kerj Bart. <sup>mef.</sup>	" " "
39	20 "	Centina Anna	" " "
40	21 "	Wicky Eugène	Défaut de tout att. à bicyclette
41	28 "	Combas Eug	introduit 1. vache à Meyrin sp. certif.
42	12 Août	Fangazio Thérèse	enfants en jeu non sans permis
43	13 "	Cratoroli Angelo	Arrêté sp. vagabondage
44	17 "	Wylar Rosa	Sans permis de séjour
45	23 "	Harlemann Feitz	Passi dans pré avec attelage
46	28 "	Hechl Gustave	Pénètre dans les verges
47	" "	Chavalin Samuel	" "
48	" "	Dabily Auguste	Scandale
49	29 "	Yverin Emille	Foules dans le verges
50	" "	Piore Joseph	Jamé des pierres sur la voie publique
51	" "	Morb Marie	Devant les maisons
52	" "	Richard Louis	En pour avoir traversé les prés
53	" "	Ferriard Fernand	en sortant de l'École
54	3 Sept	Marchand Raymond	Injure